

AIDE A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

SUBVENTION DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE

Montant de la subvention : 3 000 €

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

(La demande doit être adressée avant la signature de l'acte de vente définitif)

Liste des communes où le bien acquis doit être situé :

Berhet-Confort, Caouënnec-Lanvézéac, Cavan, Coatacorn, Kermaria-Sulard, Lannion, Lanvellec, Le Vieux-Marché, Loguivy-Plougras, Louannec, Mantallot, Perros-Guirec, Plestin-les-Grèves, Pleumeur-Bodou, Plouaret, Ploubezre, Plougras, Ploulec'h, Ploumilliau, Plounérin, Plounévez-Moëdec, Plouzélambre, Plufur, Pluzunet, Prat, Quemperven, Rospez, Saint-Michel-en-Grève, Saint-Quay-Perros, Tonquédec, Trébeurden, Trédrez-Locquémeau, Tréduder, Trégastel, Trégrom, Trélévern, Trémel, Trévou-Tréguignec.

Mise à jour : juillet 2016

1. ETAT CIVIL DU/DES DEMANDEUR(S)

Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Lieu de naissance :	

Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Lieu de naissance :	

2. COORDONNEES ACTUELLES (ADRESSE DE CORRESPONDANCE)

Adresse :	
Code postal :	
Commune :	
N° de téléphone fixe :	
N° de téléphone portable :	
Adresse électronique :	

Comment avez-vous eu connaissance de cette aide ? _____

3. SITUATION DU FOYER

- Marié(s)
- Pacsé(s)
- Vie maritale
- Veuf / veuve
- Célibataire

Cochez la case correspondante.

4. DECLARATION DE REVENUS

- Commune
 Individuelle

Cochez la case correspondante.

Les revenus du ou des acquéreurs (revenu fiscal de référence), ne doivent pas dépasser les plafonds ci-dessous, correspondant aux plafonds « PLUS » en vigueur pour l'accès au logement social.

Composition du foyer	Plafond de ressources (Revenu fiscal de référence n-2 ou n-1)
1 personne	20 111 €
Couple - Cas général (somme des âges > à 55 ans)	26 856 €
Couple - Jeune ménage (somme des âges = à 55 ans maximum)	32 297 €
Couple ou personne seule + 1 personne à charge	32 297 €
Couple ou personne seule + 2 personnes à charge	38 990 €
Couple ou personne seule + 3 personnes à charge	45 867 €
Couple ou personne seule + 4 personnes à charge	51 692 €
Par personne supplémentaire	+ 5 766 €

Montant du **Revenu Fiscal de référence** n-2 (en 2016 : avis d'imposition 2015 sur les ressources 2014) ou n-1 si plus favorable (en 2016 : avis d'imposition 2016 sur les ressources 2015) :

Emprunteur n° 1	Emprunteur n° 2	Total

- Pièce(s) à fournir au dossier : copie de l'avis d'impôt sur le revenu de l'année n-2 ou n-1 en cas de baisse des revenus de(s) l'emprunteur(s).

5. COMPOSITION DU MENAGE

Nombre d'adultes :	
Nombre d'enfants à charge :	
Autres personnes à charge (nombre) :	

- Pièce(s) à fournir au dossier : copie du livret de famille ou copie de la/des carte(s) d'identité(s) des personnes amenées à occuper le logement.

6. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TERRAIN (projet de construction neuve)

Partie à renseigner si vous vous situez dans le cas de figure de l'acquisition d'un terrain viabilisé pour la construction d'une maison individuelle.

Le coût d'acquisition du terrain viabilisé, frais de négociation inclus, doit être compris entre 10 000 € et 45 000 € TTC, hors frais de notaire.

Le terrain doit être situé sur une des communes de Lannion-Trégor Communauté.

Votre terrain est-il ?

- viabilisé
 non viabilisé

Nom de la commune d'implantation du terrain :	
Adresse du terrain :	
Superficie du terrain :	
Coordonnées cadastrales :	
Montant de l'acquisition du terrain TTC (a) hors frais :	
Montant des frais de viabilisation pour un terrain non viabilisé (b)	
Frais d'agence ou de négociation (c) le cas échéant :	
Montant de l'acquisition du terrain TTC viabilisé frais d'agence ou de négociation inclus* (a) + (b) + (c) :	
Montant total TTC du projet (terrain + construction) :	

*plafonné 45 000 € TTC

7. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU LOGEMENT (projet d'acquisition d'un bien existant)

Partie à renseigner si vous vous situez dans le cas de figure de l'acquisition d'un logement ancien.

Le logement doit être **achevé depuis plus de 15 ans**.

Le **coût d'acquisition**, frais de négociation inclus, est plafonné à :

- **140 000 € TTC** hors frais de notaire pour une maison
- **80 000 € TTC** hors frais de notaire pour un appartement

Le logement doit être situé sur une des communes de Lannion-Trégor Communauté.

Nom de la commune d'implantation du logement :	
Adresse du logement :	
Surface totale du logement en m ² habitables :	
Coordonnées cadastrales :	
Montant de l'acquisition (a) :	
Frais d'agence ou de négociation (b) :	
Montant de l'acquisition frais d'agence ou de négociation* inclus (a) + (b) :	
Etiquette énergétique du bien :	

*plafonné à 140 000 € TTC pour une maison et à 80 000 € TTC pour un appartement

8. RESIDENCE PRINCIPALE

Les acquéreurs certifient sur l'honneur que le bien acquis, dont les coordonnées figurent à l'article 6 ou 7, constituera leur résidence principale durant au moins 5 ans (voir article 11).

9. PRIMO-ACCESSION

Les acquéreurs certifient sur l'honneur ne pas avoir été propriétaires d'une maison ou d'un appartement, pour leur résidence principale ou pour un investissement locatif, **durant les 5 années avant la date de dépôt de la demande d'aide financière** à Lannion-Trégor Communauté.

- Pièce(s) à fournir au dossier :
 - Justificatifs de location de l'habitation principale pour les 5 années précédant la date de dépôt de la demande d'aide financière à l'Agglomération :
 - copie du bail et copie de l'état des lieux de sortie de chaque logement occupé sur les 5 dernières années.
- Tableau récapitulatif suivant à compléter :



Parcours résidentiel			Parcours résidentiel		
NOM Prénom			NOM Prénom		
Période à justifier	Pour les 5 années précédant la date de dépôt de demande de subvention		Période à justifier	Pour les 5 années précédant la date de dépôt de demande de subvention	
Type de justificatif	Période	Adresse	Type de justificatif	Période	Adresse

10. FINANCEMENT

Le financement de l'opération d'acquisition doit être constitué d'un prêt pour au moins 75 % du coût global de l'opération.

Le **coût global de l'opération** comprend :

- Pour l'acquisition d'un terrain : le coût d'achat du **terrain** (frais de notaire inclus), les frais de **viabilisation** du terrain et le coût de construction de la **maison** ;
- Pour l'acquisition de bâti existant (maison ou appartement) : le coût d'**acquisition** (frais de notaire inclus) et le coût des **travaux** le cas échéant.

Pièce(s) à fournir au dossier :

- Attestation bancaire ci-annexée confirmant l'offre de prêt et précisant le montage financier de l'opération (coût global de l'opération, montant emprunté et apport personnel le cas échéant).

11. CLAUSE ANTI-SPECULATIVE

En contrepartie de l'aide octroyée par Lannion-Trégor Communauté en faveur de l'accession sociale à la propriété, le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le logement subventionné pendant une durée minimale de 5 ans, sous peine d'un remboursement total de l'aide versée.

En cas de revente, le bénéficiaire a l'obligation d'en informer Lannion-Trégor Communauté par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lannion-Trégor Communauté pourra, durant le délai de 5 ans, exiger des acquéreurs que lui soit fourni tout justificatif et procéder à tout contrôle et vérification.

Toutefois en cas de force majeure à caractère familial ou professionnel dont la liste figure ci-dessous, une dispense pourra être sollicitée par le demandeur auprès de Lannion-Trégor Communauté :

- en cas de mutation, de perte d'emploi ou de nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi situé à une distance supérieure à 70 km ;
- si son état de santé justifie un changement de domicile ;
- s'il est bénéficiaire du RSA ;
- en cas de décès de l'un des bénéficiaires de l'aide ou de celui d'un descendant direct faisant partie du ménage ;
- en cas de divorce, de dissolution d'un PACS ou de séparation.



Je/nous soussigné (s)

demeurant

.....,

- sollicite / sollicitons l'aide financière de Lannion-Trégor Communauté pour l'accèsion sociale à la propriété,
- certifie/certifions l'exactitude des informations figurant dans ce dossier,
- certifie/certifions avoir pris connaissance de toutes les conditions précisées dans ce dossier de demande de subvention
- m'engage/nous engageons à les respecter.

Fait le à

Signature(s) manuscrite(s) des parties précédée (s) de la mention « Lu et approuvé » :

12. Liste des pièces à fournir pour le dépôt de la demande d'aide à l'accession (étape 1)

- Courrier de demande de subvention à destination de :
Monsieur le Président de Lannion-Trégor Communauté
Lannion-Trégor Communauté
1 rue Monge - BP 10761
22307 LANNION CEDEX

ATTENTION : La demande doit être adressée avant la signature de l'acte de vente définitif.

- Présent formulaire complété et signé ;
- Copie de l'avis d'impôt sur le revenu de l'année n-2 ou n-1 en cas de baisse des revenus :
- de(s) l'emprunteur(s)
 - des autres personnes amenées à occuper le logement à titre de résidence principale et qui ne sont pas rattachées au foyer fiscal de l'emprunteur
- Copie du livret de famille ou copie de la/des carte(s) d'identité(s) des personnes amenées à occuper le logement ;
- Copie du compromis de vente ;
- Attestation bancaire de financement de l'opération remplie par l'établissement prêteur (cf. annexe en page 9) ;
- Justificatifs de location de l'habitation principale pour les 5 années précédant la date de dépôt de la demande d'aide financière à l'Agglomération :
- copie du bail et copie de l'état des lieux de sortie (ou copie de la dernière quittance de loyer avec tampon du propriétaire à défaut d'état des lieux).
- RIB.



ATTESTATION DE FINANCEMENT A FAIRE REMPLIR PAR L'ETABLISSEMENT PRETEUR

Type de projet et adresse :

Nom (s), prénom (s), coordonnées du / des emprunteur (s) :

Nom et coordonnées de l'établissement prêteur :

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL :

Coût global de l'opération : _____ €

Montant total emprunté : _____ €

Montant de l'apport personnel : _____ €

Part du montant emprunté / coût global d'opération : _____ %

Numéro de prêt	Montant emprunté
TOTAL EMPRUNTÉ	

Date, cachet et signature du prêteur.





13. Liste des pièces à fournir pour la demande de versement de l'aide à l'accession (étape 2)

La demande de versement de la subvention est à adresser au Président de Lannion-Trégor Communauté.
Le bénéficiaire fournira les documents suivants :

- Courrier de demande de versement de l'aide à l'accession ;
- Attestation notariée ou copie de l'acte de vente rappelant le **montant de l'acquisition** ;
- Attestation bancaire de déblocage de fonds (cf. annexe en page 13) ;
- Copie de la Déclaration Réglementaire d'Ouverture de Chantier (pour l'acquisition d'un terrain viabilisé) **cachetée** et **signée** de la mairie lors du dépôt de cette dernière ;
- Copie des factures de viabilisation **acquittées** (pour l'acquisition d'un terrain non viabilisé).

Le paiement de la subvention interviendra, en une seule fois, après transmission par le ménage demandeur des pièces justificatives. Pour toute demande de renseignements concernant le dossier de demande ou le paiement, veuillez contacter le Point Information Habitat de Lannion-Trégor Communauté aux horaires suivants :

Page à conserver pour la seconde étape (demande de versement)



info.habitat@lannion-tregor.com
02 96 05 93 50
www.lannion-tregor

Horaires d'ouverture Lannion, 21 rue Jean Savidan : du lundi au vendredi : 9h-12h/13h30-17h30 - fermé le mardi après-midi et le vendredi après-midi - samedi : 10h-12h / Cavan, Maison du développement : jeudi semaine paire 9h-12h / Perros-Guirec, Mairie : jeudi semaine impaire 14h-17h / Plestin-les-Grèves, Mairie : lundi semaine paire 9h-12h / Pleudaniel, Maison du développement : jeudi semaine impaire 9h-12h / Plouaret, Maison du développement : lundi semaine impaire 9h-12h / Tréguier, Maison de services au public : jeudi semaine paire 14h-17h



ATTESTATION DE DEBLOCAGE DE FONDS A FAIRE REMPLIR PAR L'ETABLISSEMENT PRETEUR

Projet :

Nom (s), prénom (s), coordonnées du / des emprunteurs :

Nom et coordonnées du prêteur :

Numéro de prêt	Montant emprunté	Montant débloqué
TOTAL		

Date, cachet et signature du prêteur.